

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

Délibération n° DL-260929-115

Demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour l'exploitation d'un entrepôt par la société SAS IMMASSET - Avis de la Commune

Date de la convocation :
23 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Procuration : 8

Votants : 28

Exprimés : 28

Contre : 5

(M. Stéphane FILLION, M. Mathieu
SYNOWIECKI, Mme Anaïs
BONDURAND, M. Charles PICHÉRY,
Mme Manon STEMMELEN, du groupe
« Saint-Sulpice Demain »)

Pour : 23

Vote à la majorité

L'an deux mille vingt-six, vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, M. Bernard CAPUS, M. Denis DEMERSSEMAN, adjoints au Maire - Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Laure GUET, M. Stéphane MARLIAC, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Laurence ORCIVAL, M. Cédric PALLUEL, Mme Cyndie SOMPAYRAC, Mme Amélie LACOMBE, M. Sébastien MOREAU, M. Stéphane FILLION, M. Mathieu SYNOWIECKI, M. Charles PICHÉRY, Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Sébastien MOREAU), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Laure GUET), Mme Andrée GINOUX (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Claude DRABEK (Procuration à Mme Laurence BLANC), M. Jean-Pierre CABARET, M. Christian RIGAL (procuration à M. Bernard CAPUS), Mme Manon STEMMELEN (procuration à M. Stéphane FILLION), Mme Anaïs BONDURAND (procuration à M. Mathieu SYNOWIECKI).

Secrétaire de séance : M. Alain OULIAC

A la demande de M. le Maire, M. Denis DEMERSSEMAN, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'un projet porté par la société SAS IMMASSET vise à exploiter un entrepôt sur le territoire communal. C'est une nouvelle activité économique qui serait implantée dans la zone des Cadaux, Rue Fonfillol.

Cette activité est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous le régime de l'enregistrement, et nécessite de ce fait, l'organisation d'une consultation du public. Cette dernière est organisée par la Préfecture du Tarn et se tient en mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe, dans les locaux du pôle Aménagement et Cadre de vie, du 21 septembre au 18 octobre 2026.

La rubrique ICPE de l'activité projetée est la suivante :

- 1510-2b : Entrepôts couverts dédiés au stockage de produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes avec un volume d'entrepôts compris entre 50 000 et 900 000 m3.

Le projet respecte l'ensemble des prescriptions des arrêtés ministériels encadrant le projet au titre des ICPE. L'examen du projet au regard de sa compatibilité avec les documents d'urbanisme, avec les plans, schémas et programmes en vigueur (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Adour-Garonne, Plan

Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de Cohérence Écologique) n'a révélé aucun point de non-conformité ou d'incompatibilité. L'étude de la sensibilité environnementale du projet et de ses effets notables sur l'environnement et la santé humaine a permis de renseigner l'ensemble des rubriques examinées, en fournissant des réponses satisfaisantes aux questions posées.

Le Conseil municipal doit délibérer au maximum dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public pour rendre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement du 21 septembre au 18 octobre 2026 ;
- Vu les documents qui ont été transmis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme, Cadre de vie et Transition » du 16 septembre 2026 ;
- Considérant qu'il convient d'émettre un avis dans le cadre de la consultation prescrite par le Préfet ;

DÉCIDE

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement de la société SAS IMMASSET au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- De transmettre l'avis rendu à M. le Préfet du Tarn.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,

Alain OURLIAC

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe
Tél. : 05.63.40.22.00 - Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr